

traire nous avons appuyé l'effort que le gouvernement a déployé pour remettre l'agriculture de l'Ouest sur pied, pour aider les cultivateurs à sortir du marasme dans lequel ils se débattaient pendant les années 1929 à 1939. Or, aujourd'hui, nos cultivateurs de l'Est sont exactement dans la même situation. Aidons-les.

J'estime que le ministre de l'Agriculture prendra bonne note des demandes que nous lui formulons, non seulement de ce côté-ci de la Chambre, mais également de son côté, parce que de son côté de la Chambre il y a aussi des députés qui représentent des comtés agricoles et ruraux dans la province de Québec, tout comme dans la province d'Ontario et dans les provinces Maritimes.

Qu'on fasse attention, qu'on prenne note des réclamations de ces gens qui ne demandent pas la lune, non, mais qui réclament un traitement équitable, juste, et il appartient au ministre de l'Agriculture d'agir conformément aux demandes des agriculteurs canadiens de l'Est.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, le bill C-100 est une mesure tellement importante pour un grand secteur de ma circonscription que je ne pourrais le laisser passer sans dire quelques mots.

Tout d'abord, je tiens à rendre hommage au personnel du ministère de l'Agriculture, et plus particulièrement à celui de la Société du crédit agricole canadien. Je leur témoigne en même temps toute mon appréciation, car, chaque fois que j'ai eu à travailler avec eux, ce fut toujours avec beaucoup d'empressement qu'ils se sont pliés aux demandes que je leur formulais.

Cependant, je dois dire que je n'ai jamais insisté pour obtenir des choses qui n'étaient pas logiques. Au contraire, j'ai toujours essayé de présenter des demandes aussi justes et équitables que possible.

Je voudrais, du même coup, parler du personnel du bureau de Saint-Hyacinthe et déclarer que depuis 1958, spécialement, les affaires de la Société ont été telles qu'on a été obligé de tripler le personnel, même le quadrupler. Or, si le personnel a été augmenté, c'est que les affaires aussi ont augmenté.

Je suis heureux d'apprendre qu'on se propose d'ajouter l'apiculture et d'étendre les facilités du prêt agricole à ce secteur de l'agriculture. L'apiculture est un segment important de l'agriculture.

Pour avoir, pendant quelques années, travaillé sur une ferme où on élevait des abeilles, soit dans une région où l'on compte des pomiculteurs, je sais que le ministre rendra service à une grande partie de la population agricole, puisque, en différents endroits de la

province, et même du pays, on s'adonne à ce genre d'agriculture, si vous voulez l'appeler ainsi, et qu'il en coûte souvent très cher pour acquérir l'équipement nécessaire à la production du miel.

Le ministre n'est pas sans savoir qu'en certaines occasions l'apiculteur subit de grosses pertes; par exemple, lorsqu'une épidémie ravage ses ruchers, s'il n'a pas la facilité de remplacer son équipement, il fait face à la misère.

Aussi, je le répète, je suis très heureux de voir que les apiculteurs pourront maintenant se prévaloir des avantages qu'offre le Crédit agricole canadien.

Monsieur le président, étant vous-même représentant d'une circonscription où l'agriculture est à l'honneur, vous n'êtes pas sans partager mon opinion, et celle de bien d'autres ici à la Chambre, à l'effet qu'il faut faire un effort spécial pour préserver et protéger la ferme familiale.

Dans la province de Québec, et aussi dans l'Ontario, la ferme familiale est une cellule qu'il faut absolument protéger. Même si le gouvernement devait faire davantage pour cette petite entreprise agricole, je suis d'avis qu'il recevrait l'appui de tous les députés de la Chambre.

En ces dernières années, alors que le coût de la machinerie devient de plus en plus élevé, les cultivateurs, spécialement ceux qui exploitent de petites entreprises, doivent nécessairement être aidés. Ce n'est certainement pas moi qui critiquerai le gouvernement pour l'aide qu'il voudra bien accorder à cette partie de la population.

De plus, je recommande au ministre de faire en sorte que, si possible, plus d'aide, sous différentes formes, soit accordée à la petite industrie agricole.

Mais, malheureusement, en examinant bien le bill C-100, il faut admettre que le but du gouvernement n'est pas tellement d'aider la petite industrie agricole, la ferme familiale, mais plutôt les grandes entreprises.

Mon honorable ami, le député de Rosthern (M. Nasserden) a dit qu'on devrait étudier ce problème d'une façon particulière.

Je crois qu'il est opportun de rappeler à l'honorable ministre qu'en étendant le crédit, en rendant le crédit plus facile d'accès à la grosse entreprise, on ne rend pas réellement le service que l'on voudrait à l'agriculture, car si on ne préserve pas, si on ne sauve pas le petit cultivateur, il ne faudrait pas penser qu'en entraînant des cultivateurs, ils prendront plus tard la direction de grosses entreprises. La petite ferme est l'endroit par excellence où le cultivateur apprend à se familiariser avec les nombreux et complexes problèmes de la nature et de la production agricole. C'est pourquoi je suis d'avis qu'au lieu d'essayer d'aider les grosses entreprises,